

**Commune de
RIVES-D'AUTISE**
Nieul sur l'Autise et Oulmes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2019**

LOCATIONS DES SALLES : Le Conseil Municipal a voté les nouveaux tarifs 2019 pour la salle des fêtes à Nieul-sur-l'Autise et la salle des ormes à Oulmes.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2019 : Le Conseil Municipal a voté les attributions de subventions communales 2019.

CONTRAT D'ASSOCIATION : Le Conseil Municipal a fixé le montant par élève de la subvention à l'école St Ambroise à 660 € par élèves sur Rives-d'Autise et donc de verser une subvention de 39 000 € à l'OGEC de l'école St Ambroise pour l'année 2019.

REFINANCEMENT DE PRÊTS : Le Conseil Municipal a décidé de faire appel à Alain DAVY consultant au titre de Finances Territoriales pour ses activités de conseil auprès des collectivités territoriales.

POLICE INTERCOMMUNALE : Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'une police intercommunale.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire ou de son représentant, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants, choisis parmi une liste de 32 noms proposés par la commune.

SYDEV : Le Conseil Municipal décide l'application des redevances d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et par les infrastructures de communications électroniques, sur la commune de Rives-d'Autise.

TARIFS CENTRE DU VIGNAUD : Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'accueil des jeunes du Stage de football organisés par le club FCNMA : 30,25 € la pension complète et 13 € pour la demi-pension.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Adresser la correspondance à
Monsieur le Maire – Mairie de NIEUL SUR L'AUTISE - 3, rue Aliénor d'Aquitaine
85240 RIVES-D'AUTISE

☎ : 02.51.52.40.12. 📠 : 02.51.52.43.04. courriel : mairie@rives-autise.fr

